

Selafa Cabinet CASSEL représentée par **Maître Hervé CASSEL**, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 84 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS, **Tél : 01 44 70 60 19** et **www.cabinetcassel.com**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières », au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17^{ème}, en **UN SEUL LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 17 FEVRIER 2022 à 14 Heures

Dans un ensemble immobilier sis à **PARIS 16^{ème}**

23 rue de l'Annonciation

Cadastré section CJ n° 40 pour une contenance de 05 a 39 ca

LOT N° 49 : Bâtiment sur cour à droite, par l'escalier cave droite, au 1^{er} sous-sol, **UNE CAVE n° 23**.

Cette vente a lieu à la requête du **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 23 rue de l'Annonciation à PARIS 16^{ème}**, représenté par son Syndic le Cabinet GERARD SAFAR SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 615.400 euros, identifiée sous le n° SIREN 318 174 315 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est sis 49 avenue de la Grande Armée à PARIS 16^{ème}, agissant en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la Selafa Cabinet CASSEL représentée par Maître Hervé CASSEL, Avocat au Barreau de PARIS.

MISE A PRIX : 3.000 Euros (Trois mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de PARIS

S'adresser pour tous renseignements

- A la **Selafa Cabinet CASSEL** représentée par **Maître Hervé CASSEL**, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 84 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS, **Tél : 01 44 70 60 19** et **www.cabinetcassel.com**

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 21/00224

Sur les lieux pour visiter le Lundi 7 février 2022 de 9 heures à 10 h 30 (Port du masque obligatoire)

Fait et rédigé à PARIS, le 20 décembre 2021.

Signé : Selafa Cabinet CASSEL représentée par Maître Hervé CASSEL